NOTE A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES, DES ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES ET DES COMMENSAUX

PAIEMENT DES FRAIS DE DEMI-PENSION

Les paiements des repas se font au **bâtiment administratif (1er étage, 3ème porte à gauche)** les jours suivants :

MARDI : 8H00-12H30 et 14H00-16H00

JEUDI : 8H00-12H30 et 14H00-16H00

TARIFS DEMI-PENSION

		NOMBRE DE REPAS	PRIX EN EUROS
ELEVES		1	3.60€
COMMENSAUX	Professeurs-administratifs	1	4.30€
	Assistants-agents	1	3.60€

Les paiements seront effectués auprès du service intendance, en espèces, par carte ou par chèque bancaire.

PAIEMENT PAR CHEQUE

Une boîte aux lettres située à l'entrée de l'intendance est mise à disposition des parents, des élèves et des commensaux pour le paiement de la demi-pension **EXCLUSIVEMENT PAR CHEQUE.**

PROCEDURE :

- *Veuillez libeller vos chèques à l'ordre de **L'Agent comptable du Lycée Joseph PERNOCK***
- *Inscrire au dos du chèque au crayon à papier : **nom, prénom, classe de l'élève***
- *Déposer le chèque dans la boîte aux lettres prévue à cet effet.*

Le Proviseur,
Joël DEGRAS

L.P.O. Joseph PERNOCK
Le Proviseur
97214 LORRAIN